

Marie-Claude MISCIOSCIA
16 Chemin de l'Abbaye
74940 ANNECY-LE-VIEUX
☎ 04.50.09.89.06
☎ 06.07.04.38.58
mcmiscioscia@wanadoo.fr

Annecy le Vieux, le 27 mars 2011

à Monsieur le Maire
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux
Place Gabriel Fauré
Annecy-le-Vieux

OBJET : Question orale formulée par écrit / pollution visuelle

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

Nous constatons une nette augmentation du nombre de panneaux publicitaires particulièrement au niveau des entrées de la ville mais aussi à proximité des écoles, ce qui est une atteinte au paysage et à l'espace public.

Je veux parler des banderoles événementielles de plus en plus fréquentes au niveau du rond-point des Carrés, mais aussi des publicités pour les différents commerces qui fleurissent sur les palissades, des poteaux sauvages pour annoncer les lotos ou vide-greniers, des cartons scotchés autour des poteaux électriques pour inviter nos enfants à assister à des spectacles Guignol, des panneaux publicitaires déroulants vantant les alcools ou les organismes de cours particuliers

Quelle est la compétence de la commune pour réglementer la publicité commerciale ?
Pourrait-on installer, par exemple, des espaces de « tranquillité », sans publicité près des écoles ?

Comment permettre aux citoyens et aux associations d'informer la population des événements à venir ?

Les espaces dédiés à l'affichage public manquent cruellement sur notre commune, pourrait-on prévoir ce type d'information dans chaque quartier, comme on le voit dans d'autres communes ?

Il nous semble en tous cas urgent de réfléchir, afin de limiter cette pollution visuelle, dans un cadre urbanistique global, pour préserver notre espace et celui de nos enfants.

En vous remerciant par avance de vos réponses.

M C Miscioscia